

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1145

présenté par

M. Meurin, Mme Auzanot, M. Allisio, M. de Fournas, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Ménagé, Mme Mélin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel comptabilisant la puissance de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la quantité de production espérée pour l'année à venir en fonction des vents. Il établit par ailleurs le nombre de ces machines ayant été bridées dans l'année, les raisons pour lesquelles elles l'auraient été et la baisse de production que cela a pu engendrer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport annuel qui comptabilise la quantité d'électricité produite par les éoliennes en une année, le nombre de fois où elles auraient été bridées et les raisons pour lesquelles elles l'auraient été.

Cet amendement vise notamment à rendre compte de l'efficacité ou non de ce projet de loi et à connaître l'augmentation de production de l'électricité grâce aux éoliennes. L'augmentation du nombre d'éolienne permettra-t-elle une augmentation de la production d'électricité ? La question demeure étant donné que l'institut Copernicus a constaté un tel affaiblissement des vent en 2021. Si cette baisse continue à s'exprimer, il faudrait remettre en question ce type de production d'énergie dont le facteur de charge serait encore plus faible.

Par ailleurs, il convient également de comptabiliser le nombre d'éoliennes ayant été bridées pour cause de bruit ou pour éviter de tuer un trop grand nombre d'oiseaux. Cette information revêt une grande importance étant donné qu'une éolienne bridée produit encore moins d'électricité. Il conviendrait d'identifier les zones concernées pour que l'implantation de ces machines soit réduite dans ces espaces compte tenu du fait que les nouvelles machines pourront également être bridées et qu'elles ne produiraient pas la quantité d'électricité attendue.